

STUDIO CETM

POLITIQUE DE RESERVATION

Nous acceptons les cartes bancaires Visa et MasterCard, l'argent liquide et les chèques. Si vous le souhaitez, la location peut être payée par téléphone (avec une carte Visa ou MasterCard uniquement), mais avec une augmentation de 2,5% du prix initial. Pour les cartes de crédit, une signature d'autorisation de paiement peut être exigée. Une fois que le paiement est réalisé, l'espace est officiellement loué et toute annulation sera régie par notre politique d'annulation (voir plus bas). Malheureusement, aucune réservation ne peut-être effectuée sans paiement.

POLITIQUE D'ANNULATION

Il n'y a pas de remboursement en cas d'annulation, mais des avoirs sur de futures réservations (en fonction des disponibilités).

Toute annulation doit être faite par écrit à : info@cetm.ca. Afin d'obtenir un avoir sur une future réservation, il faut présenter à CETM une copie imprimée de ce courriel.

Afin d'obtenir un avoir, les demandent écrites d'annulation doivent être envoyées au-moins :

- . 24 heures à l'avance pour des réservations d'une heure.
- . 48 heures à l'avance pour des réservations de deux heures.
- . Une semaine à l'avance pour des réservations de trois heures ou plus.

UTILISATION DU STUDIO

* L'utilisation exacte du studio doit être expliquée à la direction. Le CETM se réserve le droit d'annuler toute réservation si l'utilisation n'est pas celle prévue dans le contrat.

* Le studio sera disponible aux heures indiquées dans le contrat. Il devra être libéré à l'heure dite, faute de quoi une somme supplémentaire s'appliquera. Il n'y a pas de période de grâce. Réservez plus longtemps pour prévoir le temps d'installation et de rangement nécessaire.

* Le client est responsable de tout dommage causé au studio ou dans les locaux. Le CETM peut exiger une caution s'il le juge nécessaire.

* Le locataire doit signaler au CETM au début de la période de location tout ce qui pourrait être dangereux.

* Durant la période hivernale ce qui se situe entre le 1er décembre et le 1er avril il sera interdit d'entrer dans le studio avec vos chaussures d'extérieur. Veuillez prévoir d'amener une deuxième paire de chaussures pour l'intérieur en cas de besoin.

* Si un ou des objets sont laissés dans les locaux, une somme sera prélevée pour l'entreposage. Tout objet entreposé depuis plus de 30 jours sera considéré comme abandonné. Ces objets deviendront alors systématiquement la propriété du CETM.

*Aucun accessoire, costume ou objet personnel ne doit être laissé dans le hall d'entrée, les couloirs, ou près des sorties de secours, sous aucune circonstance.

* En cas de non respect de ces règles, le locataire sera tenu responsable de toute amende, convocation et toute procédure judiciaire émanant du service des pompiers.

* Les couloirs et le hall sont des aires communes qui ne doivent pas être utilisés pour des répétitions, échauffements ou réunions.

* Nous nous réservons le droit de déménager nos clients dans un autre local de taille égale ou supérieure

* Pour les auditions, 15 personnes au plus peuvent occuper le hall d'entrée en même temps. Si plus de 15 personnes se trouvent dans le hall et le couloir, un espace supplémentaire devra être loué.

* Si un membre du groupe ou une personne invitée viole l'une des clauses de cet accord, le Centre pour l'éducation et le théâtre à Montréal a le droit de mettre fin immédiatement à leur location.

* Les chèques sont acceptés au-moins cinq jours ouvrables avant le début de la location. Le paiement par carte de crédit ou en liquide est accepté.

*Au-moins 20,00 \$ ainsi que les frais bancaires et d'avocat seront exigés pour chaque chèque non accepté et/ou pour le recouvrement.

REGLES GENERALES CONCERNANT LES LOCATIONS SANS REPRESENTATION

*Pas de nourriture ni de boisson dans le studio, mis à part de l'eau. Les cafés, thés et autres boissons non alcoolisées sont acceptés contre le paiement d'un supplément. Une cuisine est mise à disposition des locataires du studio et de leurs invités au premier étage de l'immeuble. Si la location inclut des lumières et un équipement audio, aucune nourriture et aucune boisson n'est autorisée dans le studio.

* L'espace de répétition du studio est réservé uniquement aux locataires du studio. Cet espace ne doit pas contenir des lumières pour la scène, un équipement audio (disponible contre un supplément), ou des spectateurs (renseignez-vous sur le prix si vous prévoyez des spectateurs).

* Toute activité avec un public sera facturée au prix « spectacle » (et non pas au prix « répétition »).

* Seuls les adhérents au CETM peuvent avoir droit à des tarifs préférentiels.

Contactez le CETM pour connaître les modalités d'adhésion.